

**Compte-Rendu de la Réunion
tenue le samedi 16 mai 1998
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| M Hamann | Président |
| M ^{me} de La Chapelle | Vice-Présidente |
| M Desjeux | Secrétaire Général |

et

M^{mes} Bodouroff, Davy-Rousseau, Desmangeot, Foin, Mercier-Derôme, Védrine,
Mlles Baettig, Sabourin,
MM. Chomette, Gautier, Huvet, Nottale.

étaient excusés

M^{mes} Alaux, de Crozes, de Lavigne, Pierrard,
MM. Bancel, Mésognon.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I/ Réflexions du Président :

La vie du Cercle :

Depuis le 4 avril 1998, le Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII a huit ans. Huit années au cours desquelles nous sommes passés de 4 membres à plus de 130 membres effectifs.

Durant ces huit années nos activités furent nombreuses. L'on dénombre nos publications : les Cahiers et Carnets Louis XVII, la Presse & Louis XVII, notre iconographie, des voyages, visites et conférences, et une tentative sur la biographie de Louis XVII.

Deux colloques, celui de 1992 et celui de 1995, vinrent couronner nos efforts avec la présence de 108 personnes au premier, et 170 au second.

Tous ces travaux et ces manifestations ont été réalisés conformément aux buts du Cercle, c'est à dire :

- rassembler des personnes physiques ou morales qui s'intéressent à la Question Louis XVII
- constituer une tribune qui permette à ses membres de faire connaître leur point de vue, leurs travaux.

Le rassemblement des personnes physiques s'est fait tout naturellement, d'autant qu'au fur et à mesure de la connaissance des uns et des autres, les points de vue ou les tendances de chacun étaient connus. Tout cela est bien normal et la gestion de cet ensemble est facile si l'on y mêle de la bonne volonté et de la courtoisie.

La constitution d'une tribune est, me semble-t-il, l'aboutissement normal d'un rassemblement lorsque des gens sont ensemble pour étudier une question, ou donner leur point de vue. Faut-il que cela se fasse avec de la courtoisie, même si la passion s'exprime durant quelques instants.

En clair et pour résumer, l'on peut dire qu'il existe des gens qui :

- viennent au Cercle pour étudier la Recherche historique
- ont la certitude d'une piste sans en connaître l'aboutissement
- ont tendance à favoriser leur choix pour un quelconque prétendant
- estiment que la mort de l'enfant au Temple n'est pas impossible
- enfin, il y a les naundorfistes

Si nous désirons travailler ensemble, il faut impérativement :

- 1) qu'un seul individu puisse s'exprimer librement, sans que la parole lui soit coupée en permanence
- 2) que les questions soient formulées dans un climat serein, afin que chacun puisse écouter
- 3) que certains avis désagréables exprimés en catimini, mais suffisamment audibles pour qu'ils soient compris, ce qui est

fort discourtois et mal intentionné, ne le soient plus

4) qu'il soit toujours possible qu'une récréation s'installe durant quelques instants, le Président en donnant tout naturellement l'autorisation, mais que dès que l'ordre du jour est repris, l'on retrouve la rigueur de la discussion.

Après cette mise au point, il est bien entendu que le Cercle est ouvert à chacun.

Pourtant, il nous faut évoquer les problèmes soulevés par certains partisans naundorfistes. Le Cercle, et en l'occurrence son Président, ont reçu un courrier les accusant de faire preuve, ainsi que d'autres membres, d'un anti-naundorfisme convaincu.

L'on a rappelé notamment les quelques applaudissements spontanés de quelques uns d'entre nous au cimetière de Picpus, lors des propos du guide. Cette spontanéité n'engage en rien le Cercle et nous ne pouvons en accepter les reproches.

D'autre part, devant le nombre important de membres présents aux réunions, j'ai évoqué l'idée de changer le lieu de rendez-vous. Toutefois, il ne faudrait pas que ce souhait se transforme en exigence, voire en ultimatum. L'on a même proposé d'abandonner notre raison sociale pour une nouvelle dénomination : Académie Louis XVII.

Lorsque l'on inaugure une nouvelle création, on peut faire ce que l'on veut, mais dans notre cas ce serait tirer un trait sur huit années de fonctionnement.

Enfin, lorsqu'un membre m'écrit que le Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII rend l'âme, tandis que le « Cercle Louis XVII » de M. Loison prend de l'essor, je laisse à ce membre la responsabilité de ce qu'il affirme.

Quant à moi, Président et fondateur de cette association, je reste persuadé que notre Cercle peut encore évoluer librement, créer et imaginer sans être traumatisé par d'autres qui n'ont qu'un souci : nous imiter.

L'iconographie :

L'iconographie de Louis XVII telle qu'on l'a connue s'arrête. La raison principale est que M. Richard, initiateur des fiches iconographiques, avait fait de « l'attentisme » vis à vis d'une évolution possible du Cercle telle que celle qu'il imaginait. Après « six mois d'attente », le Président a jugé bon de rompre le contrat moral sur l'iconographie, tout en sachant que le départ du Cercle de M. Richard devenait obligatoire, bien que le Président n'ait jamais jusqu'alors mis quelqu'un dehors.

Il reste maintenant la suite. Une autre iconographie va se développer avec vraisemblablement des portraits moins sophistiqués, mais en revanche, l'on aura systématiquement le moyen de les identifier par la bibliographie de Louis XVII. D'ailleurs, il faut savoir que parmi les très nombreux portraits du Dauphin, la plupart d'entre eux sont d'origine inconnue. Par conséquent, sous peu, l'on aurait connu cette difficulté. C'est la première solution que l'on envisage. Pour tous ceux que cette solution ne satisfait pas, il est toujours possible de se faire rembourser par le Cercle. Personnellement, je suis fort navré de cette situation, mais malgré une patience qui n'avait que trop duré, il fallait mettre les choses au point, ce qui a été fait

Point de vue de M^{me} de La Chapelle :

L'intérêt du Cercle est de rassembler des personnes d'opinions différentes et de permettre des échanges qui sont constructifs pour tous. C'est par la confrontation d'opinions que l'on fait avancer le débat. Il semble que les recherches évoquées dans les comptes-rendus sont l'objet de « reprise » par d'autres. Si la vérité était établie, nous n'aurions pas l'occasion de nous retrouver périodiquement.

II/ Les recherches :

par M^{mes} de La Chapelle et Védrine

1) André Hus .Louis XVII. La filière suisse.

Note par M^{me} de La Chapelle.

Il faut relever - page 4 de l'opuscule cité - une erreur importante. Effectivement, M. Hus écrit :

« Note mentionnée par Barère. **Chaumette** aurait reçu au printemps 1794 une lettre expédiée de Suisse d'un nom très connu l'incitant à préparer la fuite du Dauphin; il serait conduit à Bâle (pour détourner l'attention). **Chaumette** communiqua le document au comité de Sûreté Générale ».

Outre que Chaumette était en bien mauvaise posture au printemps 1794 (il sera guillotiné le 13 avril), ce n'est pas lui qui était destinataire de cette lettre, mais bien **Barère** lui-même. Voici l'extrait correspondant de ses Mémoires (Barère écrit à la 1^{ère} personne) :

« On eût dit que ce printemps de 1794, pendant lequel j'accomplis tant de travaux, devait être la période où ils seraient les plus méconnus . Un soir, vers onze heures, une lettre timbrée de Suisse m'arriva au Comité pendant la délibération; elle était jointe à plusieurs autres lettres de Paris et des départements. Le timbre étranger m'ayant frappé, j'ouvris la lettre aussitôt. Quel fut mon étonnement ! Cette lettre, signée d'un nom très connu, m'engageait, après bien des éloges donnés à mon énergie et à mon influence politique, à me signaler d'une manière très remarquable pour la France et pour le sang de ses rois . L'honnête correspondant me disait que l'on comptait sur moi de l'autre côté du Rhin, et que si je voulais, comme cela était possible à un homme en pouvoir, aller prendre au Temple le fils de Louis XVI et l'amener à Bâle, ma gloire et ma fortune seraient au comble; que je devais tout attendre d'un prince magnanime et généreux pour prix d'une aussi belle action. Je croyais rêver... etc. »

Barère eut la prudence de remettre cette lettre au Comité de Sûreté Générale, avec au dos la date de réception, le motif du dépôt et l'acte de dépôt au C.S.G. contresigné par lui et deux de ses collègues du Comité de Salut Public .

2) André Hus. Louis XVII, véritable clé de l'énigme. 2ème partie: l'isolement .

Note par M^{me} Védrine.

Page 9 de l'opuscule cité, M. Hus écrit :

Le 16 janvier Simon était tenu d'opter et démissionnait de ses fonctions. Il n'était pas le seul : 48 municipaux étaient concernés. Les 48 gardes, dont 21 furent remarqués par le général Henrio (sic) s'absentent de leur tour de garde obligés d'aller à l'Hôtel de Ville (c'est un nombre considérable d'absents). Voici le texte de la lettre du général Hanriot, commandant la force armée de Paris, datée du 1^{er} pluviôse de l'an II (20 janvier 1794) adressée au Conseil Général de la Commune :

« Citoyens,

J'ai reçu votre lettre de ce jour contenant les noms des citoyens de la section des Piques et de celle de Lepeletier qui ont négligé de se rendre aux postes du Temple. J'ai chargé les commandants des deux sections de convoquer sur-le-champ un conseil de discipline qui se prononcera sur la punition que méritent ces insouciantes ... Et je dois rendre justice à mes concitoyens. C'est la 1^{ère} fois à ma connaissance que 21 citoyens aient manqué à la garde du Temple. »

Il s'agit, bien sûr, de la défection d'un poste de la garde nationale de Paris, relevant de l'autorité du général Hanriot. Il y avait six corps de garde établis dans les tours du Temple et le long du mur d'enceinte, comprenant deux cent quarante hommes de garde et seize canonniers. Il ne s'agit donc pas des Municipaux (quatre par jour jusqu'en floréal an II) chargés de la surveillance des prisonniers à l'intérieur de la Tour et relevant du Conseil du Temple, ni du personnel civil chargé de l'intendance.

3) Comment s'assura-t-on du silence de la petite Francine ?

Note par M^{me} de La Chapelle.

On se souvient que dans un précédent compte-rendu , nous avons révélé l'identité de la petite Francine - de son vrai nom Marie-Françoise-Charlotte Quesnel.

Elle était la petite fille d'une des blanchisseuses Clouet (Marie-Cécile Félix) et la nièce de l'autre (Catherine Bouillon). Née à Versailles le 2 février 1782 de Louise Nicole Clouet et de Charles François Quesnel, elle avait perdu sa mère à deux ans et avait été recueillie par sa grand-mère, blanchisseuse attirée des Enfants de France depuis 1778. Elle la suivit à Paris, rue de Lille, lorsque la cour quitta Versailles.

A l'automne 1793 , le petit Capet ayant été confié à la garde du savetier Simon, Marie Françoise, dite « Francine » fut amenée au Temple par sa tante Clouet et eut plusieurs fois l'occasion de jouer avec Louis XVII : on les vit se poursuivre autour du billard en riant aux éclats.

Francine était la seule descendante des citoyennes Clouet et, à ce titre, avait nécessairement reçu leurs confidences. Elle devenait par là même un personnage-clé, et c'est bien pour cela que nous l'avons recherchée. Mais un autre personnage, plus redoutable, avait déjà effectué cette recherche en 1801, et c'est le ministre de la Police Générale , Joseph Fouché.

Rappelons que Fouché, aidé du général **Brune** (un ancien de la section Marat, comme Simon) avait favorisé une réaction pro-jacobine en République Cisalpine en 1797, à Milan, puis en Hollande, en 1798, en République Batave. C'est à son vieux complice jacobin, le général Brune, que Fouché songea lorsqu'il fallut en 1801 définitivement enterrer la question Louis XVII qui gênait le Premier Consul et faire taire les témoins. On s'occupa alors de Francine, qui avait 20 ans et était une petite ouvrière en linge.

Que fit-on ? On la maria. C'est tout récemment que nous avons découvert la manoeuvre de Fouché : on lui fit épouser, en Messidor de l'an IX (juin 1801) un certain Jean Elissonde, membre de la suite du général Brune, qui habitait d'ailleurs l'hôtel particulier du général, rue Neuve-des-Mathurins. Brune fut seul témoin au contrat de mariage qui porte sa signature. On s'assura ainsi de la discrétion de « Francine ». Elle mourut le 22 mai 1849, rue des Colonnes à Paris, sans avoir parlé.

Cette date de 1801 vous rappelle-t-elle un autre élément important de l'affaire Louis XVII ? Il s'agit , bien sûr, du squelette trouvé au Temple par le général d'Andigné : les circonstances de cette macabre découverte laissent croire à une provocation policière manigancée par l'esprit fécond du ministre de la Police Générale ; un « mouton » placé par ses soins au milieu des détenus chouans (d'Andigné ne savait pas son nom) les dirigea sans qu'ils s'en doutent vers une sépulture fraîchement creusée et personne n'éventa le piège habilement disposé sous les pas des prisonniers.

Il faut noter au passage que pour les initiés, ceux qui ne croyaient pas à la mort légale du 8 juin 1795 et qui pensaient à une évasion, Barras , puis Fouché prirent grand soin de faire croire à une mort « différente » au Temple.

III / La vie de Louis XVII au Temple

d'octobre à décembre 1794 :

par M^{elle} Sabourin

Rien ne semble changer au Temple, bien que la Révolution soit finie, ou considérée comme telle! M^{me} Atkins est persuadée que le Dauphin a été sauvé. Le 28 octobre, visite surprise et inopinée de deux commissaires au Temple; rien ne leur paraît suspect. Le 29 octobre, Gomin est associé à Laurent. Le 1^{er} novembre, l'enfant et sa soeur, ne doivent plus se voir, plus se parler, en un mot plus se côtoyer, pourquoi? Le 8 novembre, Gomin prend ses fonctions auprès de Laurent. La chambre de l'enfant a un peu plus de lumière, elle est moins sale, mais les promenades au jardin sont refusées! et cela début décembre. Le 19 décembre, Harmand de la Meuse rend visite à l'Enfant qu'il rencontre dans une chambre éclairée, propre. Le commissaire trouve un gosse châtain clair, muet, enflé des bras et des jambes.

Va-t-on enfin libérer cet enfant? que lui réserve 1795, mais ça, c'est une autre année!

IV/ Les Questions et les Réponses :

L'affaire Fualdès

par M^{me} Alaux


(Cf. en annexe)

V/ Questions diverses

Le livre sur la Duchesse d'Angoulême (+ de 700 pages), signalé précédemment, a quelques retards, et devrait paraître dans quelques semaines.

La séance est levée à 17^h30.

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux

L'affaire Fualdès

par Mme Alaux

Antoine Fualdès (1761-1817), ancien juré du Tribunal Révolutionnaire, magistrat de Rodez sous l'Empire, aurait été adjoint au conventionnel Courtois pour examiner et inventorier les papiers de Robespierre (en 1794), il aurait peut-être vu ou appris quelque chose sur l'évasion du Dauphin, ou sur la détention d'un faux Dauphin ... Ces révélations sont citées par un « Conseillé Richard » de la cour de Toulouse, qui écrit en 1935 que son collègue « Fualdès » de la même Cour et qui est l'arrière petit-fils d'Antoine Fualdès, possède dans ses archives familiales des lettres d'un publiciste révélant que d'après des papiers de Barras, Fualdès aurait donc participé avec Courtois à l'examen des papiers de Robespierre et Barras à l'enlèvement de Louis XVII, en exécution d'une décision prise au cours d'une séance secrète du Directoire (Cf. le livre « Barras » de Jean Bréhat, 1934, p. 178) :

« Le Directoire fut appelé à en délibérer dans une séance secrète, le 24 Frimaire an IV (15/12/1795). C'est alors qu'il décida de tenir définitivement le fils Capet pour décédé au Temple, au jour et à l'heure où l'enfant substitué s'est éteint. Il décida, en outre, de centraliser dans les archives du Directoire, toutes les pièces le concernant. »

Le 19 mars 1817 au soir, Fualdès quitte son domicile à Rodez pour un mystérieux rendez-vous, emmenant un dossier. Il est retrouvé égorgé dans un ruisseau; le fameux dossier disparu ne sera jamais retrouvé. Le procès a lieu le 18/08/1817 devant la Cour d'Assise de l'Aveyron. Sont accusés du crime : Jansion, Bastide, La Bancalle et Bousquier. Seront guillotins à Albi, Bastide et Jansion, bien qu'ils prétendent jusqu'à la fin être innocents. La Bancalle meurt tragiquement. Le crime semblerait être commis pour Raison d'État; en effet le 7 février 1818, Didier Fualdès, fils de la victime, partie civile, dépose entre les mains d'un magistrat une lettre révélatrice, mais non signée, annonçant que Fualdès père avait péri parce qu'on voulait s'emparer de papiers en sa possession, relatifs à la survivance de Louis XVII; or le malheureux Fualdès avait eu l'imprudence d'en parler. En effet, il ne cachait pas ses relations avec Barras et se disait très renseigné sur bien des secrets, et prétendait avoir conservé des documents sur l'évasion de Louis XVII. La lettre de Didier Fualdès sera remise par le magistrat à Decazes, Garde des Sceaux et Ministre de la Police. Il paraît que celui-ci (d'après Robert Ambelain) cacha dans son château familial de La Grave en Gironde, des dossiers « empruntés » à l'État. D'ailleurs on y trouva en 1898 l'acte de décès de Louis XVII. Le fils de Decazes, « Louis Charles Élie » (!) décède le 16 septembre 1886 au château de La Grave. Il avait voulu succéder au Général Sénateur Louis-Jean-Baptiste d'Aurelle de Paladines, dont la famille était mêlée à l'affaire du dauphin de Viverols et Blesles ... Pourtant Louis-Charles Decazes, orléaniste, Ministre des Affaires Étrangères, n'avait jamais parlé des archives secrètes de son père. Après l'incident de la lettre, Didier Fualdès écrit au Ministre de la Justice une lettre violente dans laquelle il accuse le Gouvernement, en faisant allusion à Decazes, d'être responsable de la mort de son père. Or il ne fut nullement inquiet de ces accusations. C'est comme si l'affaire, trop importante, devait être étouffée par le Gouvernement pur Raison d'État; trop de noms y étaient mêlés : la famille Duroc, d'origine auvergnate, aurait protégé « les évasions » du Dauphin, avec l'aide de Fouché et de Joséphine, et le maréchal Duroc y aurait été mêlé ... Tout ceci serait mentionné dans « Les Intrigues Dévoilées » de Modeste Gruau, magistrat puis avocat au Mans.

Récapitulation et faits troublants de l'assassinat et de son procès :

Un article du « Mercure de France » du 16 juillet 1911 de M. Paul Peltier donne son opinion sur cette affaire et pense qu'il s'agit d'un crime d'État :

- Enlèvement par les assassins des papiers de Fualdès, sans intérêt pour les voleurs
- Pression du Préfet de l'Aveyron sur M^{me} Manzoni, témoin indispensable
- Pression de M. Faydel, Président des Assises sur M^{me} Manzoni pour l'obliger à accuser Jansion et Bastide; on l'aurait menacée d'exil, séparée de son enfant
- Intervention exceptionnelle du Gouvernement résultant du dossier secret qui obligea les magistrats indépendants à ne pas connaître les détails et les vérités de l'affaire
- Mort suspecte de La Bancalle
- Disparition de la lettre anonyme que Didier Fualdès avait reçue, et avait remise à la Police
- Un mystérieux inconnu, habillé de vert, aurait déclenché l'assassinat de Fualdès, aurait empoisonné La Bancalle ... Or un mystérieux jeune homme vêtu d'un habit vert, avait essayé d'intoxiquer la veuve Simon aux Incurables, quelques semaines plus tard (après le 2^{ème} interrogatoire de la veuve Simon par la Police). Dans « Louis XVII » de Xavier de Roche (1986), p. 203, Minute du rapport du 4 août 1817 « (...) *Un autre trait raconté par la femme Simon, et qui ne fait pas moins fortune, c'est qu'elle a été visitée dernièrement par un jeune homme, vêtu d'un habit vert, qui lui offrit du tabac, et qu'après en avoir accepté une prise, elle éprouva un tel désordre dans ses sens qu'il lui fut impossible de ne pas croire qu'on y avait mêlé une substance dangereuse ...* (...) »

Decazes, chargé de l'affaire Louis XVII par Louis XVIII avait, en 1816, ordonné des fouilles dans le cimetière de S^{te} Marguerite. dans le livre de Jean-Pascal Romain « Louis XVII Roi de Thermidor » p. 91 on découvre un le texte d'une note qui aurait été publié par M^{me} Jacqueline de Guérivière dans le Mercure de France (n° du 1^{er} septembre 1954); cette note adressée au fonctionnaire de Police Morin de Guérivière, décrit la fouille qui se fit vers les onze heures du soir. Or il paraît qu'un petit coffre a été trouvé dans un cercueil, contenant un procès-verbal des membres de la Commune de Paris : « (...) *La Dame dont je tient les faits était extrêmement liée avec le curé qui mourut quelques mois après, d'une manière très fâcheuse, ayant été pris subitement d'une maladie ...* »

Decazes donc, très impliqué dans des affaires liées à Louis XVII, dû donner sa démission, après l'assassinat du Duc de Berry.

Conclusion :

Fualdès était Franc-maçon, tout comme Barras qui aurait reçu de l'argent et l'ordre des francs-maçons d'Italie de libérer Louis XVII et renverser Robespierre. Il est clair que Fualdès était trop impliqué dans ces secrets, et était prêt ce soir là, le 19 mars 1817, à faire des révélations importantes, ayant des documents trop importants pour survivre. Qui est responsable de son assassinat, le gouvernement avec Decazes, ou un réseau secret de la franc-maçonnerie ?